



Vollet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
Après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
Au
Moniteur
belge



05062301

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de HUY, aux fins
de publicité au M.B. ou B.N.

20 AVR 2005
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/04/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : ANTARTIC'ART

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4530 Villers-le-Bouillet, rue Marexhe, 31

N° d'entreprise : 0478.106.862

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Texte :

D'un acte reçu par le Notaire Paul WERA, de résidence à Montegnée, actuellement Saint-Nicolas, le huit avril deux mil cinq, portant à la suite la mention : « Enregistré à Saint-Nicolas, le douze avril deux mil cinq, volume 591, folio 97, case 17, deux rôles, sans renvoi. Reçu : vingt-cinq euros, signé : l'Inspecteur Principal, C. MAURISSEN. » Il résulte que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Privée à Responsabilité Limitée «ANTARTIC'ART», ayant son siège social à 4530 Villers-le-Bouillet, rue Marexhe, numéro 31, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0478.106.862, RPM, siège de Huy, et immatriculée à la Taxe à la Valeur Ajoutée sous le numéro 478.106.862. Société constituée suivant acte reçu par Maître Alain MEUNIER, Notaire à Dalhem, le vingt-six juillet deux mil deux, contenant les statuts et publié aux annexes du Moniteur Belge du quinze août suivant, sous le numéro 20020815-157, a décidé à l'unanimité :

1.- De changer la dénomination de la société, laquelle s'appelera dorénavant «**MONTAGE ET MAINTENANCE INDUSTRIELS**».

En conséquence, l'Assemblée a décidé de supprimer l'article 1 des statuts et de le remplacer par ce qui suit :

« Article 1. Forme et dénomination de la société.

*La société adopte la forme de la Société Privée à Responsabilité Limitée. Elle est dénommée «**MONTAGE ET MAINTENANCE INDUSTRIELS**».*

2.- De transférer le siège social, lequel sera dorénavant établi à **4420 Saint-Nicolas, rue Hector Denis, numéro 18.**

En conséquence, l'Assemblée a décidé de supprimer le premier alinéa de l'article 2 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

*« Le siège social est établi à **4420 Saint-Nicolas, rue Hector Denis, numéro 18.** »*

3.- De supprimer les deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts et de les remplacer par :

« Article 3. Objet.

La société a pour objet tout ce qui se rapporte à la construction métallique et ouvrage d'art métallique, ferronnerie, chaudronnerie, tuyauterie industrielle et canalisation, menuiserie métallique, ainsi que l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la mise à disposition, la diffusion de tous produits, pièces et matériaux dans les domaines précités. »

4.- De prendre acte de la démission de Monsieur LAHAYE Jean-Louis, domicilié à 4530 Villers-le-Bouillet, rue Marexhe, numéro 31 de ses fonctions de gérant, et ce, depuis le quinze mars deux mil cinq, et lui a donné décharge de sa gestion.

L'Assemblée a pourvu à son remplacement en nommant deux gérants non statutaires, avec tous les pouvoirs prévus aux statuts, Monsieur BLANCO ALVAREZ Ismael et Madame EXPOSITO GOMEZ Maria, domiciliés à 4420 Saint-Nicolas (Montegnée), rue Hector Denis, numéro 18, avec pouvoir d'agir conjointement ou séparément. Le mandat de Monsieur BLANCO ALVAREZ est rémunéré et le mandat de Madame BLANCO ALVAREZ est gratuit.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE SUR PAPIER LIBRE,
AUX FINS D'INSERTION AUX ANNEXES DU MONITEUR BELGE,

Déposées en même temps : l'expédition de l'acte de modification des statuts ; le rapport des gérants ; la situation active et passive de la société ; la coordination des statuts.